



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACHAT VEHICULES ELECTRIQUE
RMU, PASSE AVEC LA SOCIETE KEOS
CRETEIL BY AUTOSPHERE**

**DÉCISION N° DM-23-128
EN DATE DU 10 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié dans le BOAMP le 18 janvier 2023 relatif à l'achat de véhicule électrique pour le service « régie mobilier urbain » ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société KEOS CRETEIL BY AUTOSPHERE, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société KEOS CRETEIL BY AUTOSPHERE, sise 35/41, rue de Valenton 94000 CRETEIL, représentée par Madame Florence TOP, Directrice, le marché d'achat de véhicule électrique pour le service « régie mobilier urbain ».

Le montant forfaitaire de l'acquisition du véhicule est de 72 245.10€ HT soit 87 484.57€ TTC.

Le délai de livraison du véhicule est de 240 jours calendaires à compter de l'émission du bon commande.

Une maintenance forfaitaire de 2 450.00€ HT soit 2 940.00€ TTC est également prévue pour une durée de 5 ans à compter de la réception du véhicule.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230310-Imc1H10622H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/03/2023
Date de Publication : 10/03/2023